

Assemblée Générale de l'Association DEMAIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 3 OCTOBRE 2018
À BORDEAUX

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction	3
II.	Approbation des comptes 2017.....	4
1.	Compte de résultat.....	4
2.	Bilan.....	4
III.	Examen du rapport d'activité et de gestion	5
1.	Revalorisation des contrats	5
2.	Point sur les nouveaux contrats et les avenants signés par l'Association.....	5
3.	Poursuite du soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé.....	6
4.	Fonds social 2017.....	6
5.	Faits marquants 2017	7
IV.	Approbation du budget prévisionnel 2019	8
V.	Indemnité de Temps Passé des administrateurs	8
VI.	Délégations de pouvoir	9
VII.	Questions diverses.....	10

I. Introduction

Une vidéo de présentation de l'Association est diffusée.

Christiane DELAGE

Bienvenue à tous. Je vous remercie d'être venus à notre Assemblée générale annuelle.

Au 31 décembre 2017, Demain compte environ 200 000 adhérents aux contrats souscrits par l'Association en matière de prévoyance, santé et retraite. La répartition est la suivante :

- 51 % en santé ;
- 9 % en retraite ;
- 40 % en prévoyance.

Les contrats proposés portent sur :

- la santé individuelle ;
- la prévoyance individuelle ;
- la retraite individuelle ;
- la santé collective ;
- la prévoyance collective.

Demain souscrit les conventions auprès de l'assureur, veille aux modalités de mise en conformité des conventions par l'assureur aux évolutions législatives et réglementaires, reste à l'écoute de ses adhérents et contribue ponctuellement à des aides individuelles. Demain soutient en outre d'autres associations oeuvrant dans le domaine de la santé.

Pour sa part, Groupama Gan Vie est en charge :

- du risque assurantiel ;
- de la création de nouveaux produits ;
- de l'évolution des produits actuels en fonction de la réglementation et des besoins des adhérents, en relation avec l'Association ;
- de l'apport de nouveaux adhérents grâce à son réseau commercial et à ses agences.

Vincent ROUHIER

Les statuts exigent que 1 000 adhérents ou 1/30^e des adhérents soient présents ou représentés pour que l'Assemblée générale puisse valablement délibérer. 15 adhérents sont présents ce jour, certains administrateurs étant également adhérents. De plus, 2 930 adhérents ont donné pouvoir à la Présidente et aux administrateurs.. Les conditions du quorum sont par conséquent respectées, et l'Assemblée générale peut délibérer valablement.

II. Approbation des comptes 2017

1. Compte de résultat

Vincent ROUHIER

Les produits s'élèvent à 653 990 euros, contre 671 488 euros en 2016. Ils sont principalement constitués de droits d'entrée et de cotisations versées par les adhérents. Ils s'affichent en très légère baisse par rapport à 2016.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 507 255 euros, contre 442 279 euros en 2016. Cette légère augmentation est due aux opérations de communication.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 146 735 euros.

Les charges les plus importantes sont liées aux frais de fonctionnement de l'Association et aux frais de convocation à l'Assemblée générale. Dans la mesure où elle doit être individuelle, elle implique la mobilisation d'un budget conséquent.

S'agissant du résultat financier, l'Association dispose d'une trésorerie placée sur des comptes à taux progressifs. Ces résultats augmentent donc par rapport à 2016, à 254 285 euros. Aucune charge financière n'est imputable. Le résultat est donc de 254 285 euros.

L'Association relevant de l'impôt sur les sociétés, elle a versé 124 718 euros à ce titre pour l'année. L'excédent net s'établit donc à 276 302 euros.

2. Bilan

L'actif est constitué des lignes suivantes :

- autres créances (cotisations 2017 payées au premier trimestre 2018) : 43 238 euros ;
- trésorerie placée : 6 850 362 euros ;
- trésorerie sur compte bancaire : 1 128 256 euros ;
- charges constatées d'avance : 935 euros.

Le passif du bilan est composé des éléments suivants :

- capitaux propres (excédents cumulés par l'Association depuis sa création) : 7 519 640 euros
- dettes fournisseurs (soldées au premier trimestre 2018) : 99 675 euros ;
- produits constatés d'avance (droits d'entrée des adhérents aux produits retraite, étalés sur huit ans) : 127 174 euros.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du résultat de l'année, soit 276 302 euros, au report à nouveau.

Vincent ROUHIER donne lecture de la première résolution :

« L'Assemblée générale, après communication des comptes à l'Association pour l'exercice 2017, approuve ces comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau. »

Cette résolution est adoptée à la majorité (un vote contre).

III. Examen du rapport d'activité et de gestion

Christiane DELAGE

Je passe la parole à Cédric PELLETIER, responsable Actuariat Retraite Individuelle de Groupama Gan Vie pour la présentation des revalorisations de contrats.

1. Revalorisation des contrats

Cédric PELLETIER

Les taux de revalorisation appliqués en 2017 atteignent 1,05 % pour la retraite monosupport, sachant que d'anciens contrats prévoient un taux minimum garanti qui prévaut s'il est supérieur à 1,05 %. Par exemple, la gamme Record est ainsi assortie d'un taux moyen de 2,30 %.

En prévoyance, la revalorisation est également de 1,05 %.

La revalorisation des indemnités journalières et des rentes s'est élevée à 1,28 %, conformément aux conditions générales et à l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale.

En cas de sortie au terme du contrat, le taux de revalorisation s'élève à 1 %. Il s'établit à 0 % dans les autres cas.

La majoration des cotisations suit également l'évolution du plafond annuel de la Sécurité Sociale, à 1,28 % ou 1,30 % selon les cas. Tous les autres paramètres, tels que l'âge limite des prorogations ou les minimums d'utilisation restent inchangés. De même, les tarifs des options Décès Incapacité pour Dimension Avenir Agriculteurs ou Prévention Avenir n'évoluent pas.

2. Point sur les nouveaux contrats et les avenants signés par l'Association

Christiane DELAGE

Deux nouveaux contrats ont été conclus :

- Gan Sérénité Obsèques ;
- Gan Sérénité Succession.

Trois avenants ont également été signés. Le premier permet de substituer la garantie frais de remplacement à la garantie remboursement des frais de main-d'œuvre sur le contrat Gan AlterEgo. Le deuxième porte sur l'ajout d'une nouvelle garantie optionnelle en cas d'Invalidité Permanente Totale sur le contrat Gan AlterEgo Homme Clé. Le dernier concerne les agents généraux du Gan. Les garanties d'assistance sont ajoutées à leur contrat santé.

Je passe la parole à Vincent LAUDOU, Responsable Technique, Pilotage et Produits Prévoyance et Santé Collectives de Groupama Gan Vie au sujet de ce dernier avenant.

Vincent LAUDOU

Groupama Gan Vie développe un nouveau système informatique. Il permettra de mettre à disposition des assurés un site Web sur lequel ils pourront gérer en toute autonomie leurs contrats d'assurance. Sera ajoutée une nouvelle fonctionnalité très attendue. Les adhérents pourront en effet payer leurs cotisations automatiquement par mandat.

Sur ce nouveau système, toute personne adhérente sera tenue de régler sa cotisation d'assurance par avance. Or, certaines anciennes gammes prévoient un paiement à terme échu. L'avenant a pour objet de permettre la transformation de ces contrats pour que le paiement intervienne à l'avance.

Afin de faciliter la transition, l'avenant entérinant cette modification intègre également une réduction de 8 % de la prime de l'exercice 2019.

Poursuite du soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé

Christiane DELAGE

Demain encourage des associations œuvrant dans le domaine de la santé. En 2017, Demain a donc versé 20 000 euros à l'association Votre École Chez Vous, au titre de la scolarité à domicile pour les enfants malades, finançant ainsi des déplacements de professeurs.

De plus, elle a consacré 30 000 euros à l'Envol, un centre médicalisé de loisirs pour les enfants atteints de maladies orphelines. Une journée entière d'activités a aussi été financée par l'Association Demain. Les enfants ont pu jouer, participer aux activités et oublier leur maladie. Cette journée est présentée sur le site Web de l'Envol.

Enfin, Demain apporte également une contribution de 35 000 euros à l'Association des Insuffisants Rénaux Génétiques (AIRG), somme utilisée pour la recherche médicale.

Tous les adhérents d'AIRG, y compris la Présidente, sont des malades rénaux.

Fonds social 2017

Christiane DELAGE

Pour mémoire, ce fonds social a été créé il y a quelques années à l'initiative des membres du Conseil afin de venir éventuellement en aide, de façon ponctuelle, aux adhérents dans le besoin.

25 dossiers ont été présentés et étudiés dans le cadre du fonds social, pour un total de 52 241 euros versés.

Ces dossiers concernaient :

- des hospitalisations ;
- des aménagements de domicile dont des salles de bain ;
- des soins dentaires ;
- des appareils auditifs ;
- des médicaments non remboursés ;
- des protections pour incontinence ;
- des fauteuils roulants ou des aménagements de fauteuils ;
- des prothèses capillaires ;
- des greffes gingivales ;
- des aides à domicile ;
- des honoraires de thérapeutes ;
- des frais complémentaires hospitaliers ;

□ des traitements phytothérapeutiques ;

□ des déambulateurs.

Faits marquants 2017

Christiane DELAGE

L'Association a participé au congrès du Syndicat national des agents généraux du GAN. En effet, il est important qu'ils connaissent notre association, son rôle et l'existence du fonds associatif, car ce sont eux qui commercialisent les contrats souscrits par l'association.

Demain était également présente au congrès national du Syndicat des chargés de mission du GAN.

De la salle

Vous ne nous avez pas donné l'occasion de poser des questions ou de demander des précisions sur le rapport d'activité et la seconde résolution.

La convocation à l'Assemblée générale indique que : « Vous pouvez consulter les documents afférents à l'ordre du jour sur le site de l'Association ». Je n'y ai rien trouvé, même ce matin. De plus, les derniers rapports annuels sont ceux de 2015. Le dernier procès-verbal d'AG date de 2017.

Sauf erreur de ma part, pour la présente Assemblée générale, aucune pièce n'est accessible.

Vincent ROUHIER

Le problème se situe peut-être au niveau de la mise en ligne de ces documents.

De la salle

Il me semble que l'effectif des organes dirigeants est assez nombreux pour permettre le suivi de cette affaire. Or, vous nous demandez de nous prononcer, mais nous ne disposons d'aucun élément.

Vincent ROUHIER

J'ai bien pris note de votre remarque. Elle figurera au procès-verbal. Nous nous efforcerons de déterminer ce qui a abouti au défaut de mise en ligne des pièces.

De la salle

Je m'oppose en outre au versement de subventions par l'Association à des organismes tiers, bien qu'il s'agisse de santé et de prévoyance. J'estime en effet que les actions dans ces domaines doivent avoir lieu entre adhérents et ne pas impliquer de structure étrangère à l'objet de l'Association tel qu'il est défini par les statuts.

Vincent ROUHIER

Nous prenons également acte de cette remarque.

Vincent ROUHIER donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation du rapport d'activité et de gestion pour l'exercice 2017, approuve ce rapport et donne quitus de sa gestion, pour l'exercice écoulé, au Conseil d'administration. »

La deuxième résolution est adoptée à la majorité (un vote contre et trois abstentions).

IV. Approbation du budget prévisionnel 2019

Vincent ROUHIER

Nous présentons dans les deux premières colonnes du tableau le budget 2108 voté et le budget 2018 révisé au vu des produits et charges attendus pour le reste de l'année.

Une légère baisse des droits d'entrée et des cotisations est attendue, du fait de la petite perte d'adhérents sur certains contrats.

Les charges vont pour leur part progresser en raison d'une opération de communication qui sera engagée en fin d'année. L'association se propose en effet de financer un mois de prime pour les adhésions au nouveau contrat santé qui va être lancé. Dans la mesure où cette opération se poursuivra en 2019, le niveau des charges d'exploitation augmente également pour l'année à venir. L'association espère que budget révisé, en fonction des nouvelles adhésions, restera cependant proche de l'équilibre.

Pour 2019, les produits d'exploitation ont été maintenus au niveau du budget révisé 2018, à 649 000 euros. Nous n'attendons pas de progression forte, sauf si le nouveau contrat santé donne de très bons résultats.

Les produits financiers seront en forte baisse car, pour les comptes à taux progressif, qui augmentaient de 0,5 % par an, les contrats les plus rémunérateurs arrivent à terme fin 2018. Or, leurs taux de rendement pouvaient atteindre jusqu'à 4 %. Les taux de service des nouveaux contrats seront bien inférieurs. Une diminution importante est donc attendue en termes de produits financiers pour 2019 et dans les années subséquentes, sauf si les taux (OAT) venaient à remonter. Sur la base d'une simulation, 743 000 euros de produits d'exploitation sont attendus pour 2019.

En matière de charges, les frais liés à la communication devraient avoisiner 400 000 à 500 000 euros. Les autres charges seront stables. Elles ont seulement été revalorisées d'une inflation de 1,5 %.

Le résultat 2019 devrait donc être négatif, à 175 569 euros. L'Association, compte tenu de son niveau de trésorerie, peut se permettre cette baisse de résultat sans mettre en danger sa pérennité.

Vincent ROUHIER donne lecture de la troisième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration du budget prévisionnel pour l'exercice 2019, approuve ce budget. »

La résolution est adoptée à la majorité (un vote contre et trois abstentions).

V. Indemnité de Temps Passé des administrateurs

Vincent ROUHIER

Une indemnité de temps passé est versée aux administrateurs pour l'ensemble des commissions et des conseils. Cette indemnité, actuellement de 140 euros par demi-journée de travail, n'a pas été révisée depuis huit ans. Nous proposons donc à l'Assemblée générale de l'augmenter de 10 euros.

Vincent ROUHIER donne lecture de la quatrième résolution :

« A compter du jour de la présente Assemblée générale, l'Indemnité de Temps Passé (ITP) des administrateurs est fixée à 150 euros par demi-journée de temps passé, auxquels viendra s'ajouter le remboursement des frais de transport et d'hébergement. »

La résolution est adoptée à la majorité (deux voix contre).

VI. Evolution de certains contrats : Avenants

La cinquième résolution découle directement des évolutions apportées à certains contrats et évoquées précédemment (confer chapitre III ci-avant) par Monsieur Vincent LAUDOU.

Vincent ROUHIER donne lecture de la cinquième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration, approuve et autorise la modification par avenants des dispositions applicables aux modalités de règlement des cotisations des contrats Dimension Prévoyance Prescripteurs, Plan de Prévoyance Modulable pour l'Entreprise, Offre Prévoyance dédiée aux adhérents du Club des Jeunes Experts-Comptables, Dimension Prescripteurs Santé, Gan Santé Prescripteurs / Galya Santé Prescripteurs, Plan Santé Modulable (Gamme Santé), Régime Complémentaire Santé « Prescripteurs » et Offre Santé dédiée aux adhérents du Club des Jeunes Experts-Comptables.

Les avenants (dont projets joints en annexe à la convocation des adhérents à la présente Assemblée générale) seront dûment régularisés par l'assureur et l'association souscriptrice.

Le texte des avenants approuvés sera porté à la connaissance des adhérents concernés par l'envoi d'un courrier individuel au moins trois mois avant la date d'effet des avenants. »

La résolution est adoptée à la majorité (une voix contre et deux abstentions).

VII. Délégations de pouvoir

Vincent ROUHIER

Le premier pouvoir est donné au Conseil d'administration pour la signature de tout avenant aux contrats souscrits pour des dispositions qui ne seraient pas essentielles au contrat.

Vincent ROUHIER donne lecture de la sixième résolution :

« L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale, et au maximum pour dix-huit mois, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'Association relatifs, d'une part, à des modifications concernant les dispositions non essentielles de ces contrats et, d'autre part, à leur mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires entrés en vigueur antérieurement à la présente Assemblée générale ou adoptés avant la prochaine Assemblée. »

La résolution est adoptée à la majorité (une voix contre et deux abstentions).

Vincent ROUHIER donne lecture de la septième résolution dont le texte est présenté chaque année.

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

La résolution est adoptée à la majorité (une abstention).

VIII. Questions diverses

De la salle

Les frais de convocation représentent une part importante des charges. Ils sont probablement liés aux coûts d'envoi par la Poste. Qu'en est-il de la e-convocation ?

Vincent ROUHIER

Le même prestataire gère les envois postaux et par mail. Les frais de convocation couvrent les deux types d'envois.

De la salle

A combien le pourcentage de convocations envoyées par courriel s'élève-t-il ?

Vincent ROUHIER

Il atteint 40 %.

De la salle

Comment le choix du type d'envoi est-il opéré selon les personnes ?

Vincent ROUHIER

Dès qu'un adhérent communique à l'assureur son adresse mail, elle est saisie dans le système de gestion. Cependant, les contrats ne sont pas tous gérés sur le même système informatique. Pour les plus anciens d'entre eux, il n'est pas possible d'ajouter l'adresse mail. Ces adhérents, à défaut d'un développement informatique lourd ou d'un changement de système informatique tous deux coûteux, continueront donc à recevoir des convocations papier.

Autant que possible l'envoi par internet, qui demeure moins coûteux que l'envoi postal, est privilégié.

De la salle

En 2015, vous aviez fait mention d'une étude prévoyance. Par qui est-elle assurée ?

Vincent ROUHIER

L'assureur était en charge de la mener. En général, il travaille avec le soutien de cabinets externes.

De la salle

Pour la présente réunion, quelle publicité particulière avez-vous lancée, au-delà de l'envoi des convocations ? La Présidente se plaint en effet que peu d'adhérents se déplacent.

Vincent ROUHIER

L'association s'est rapprochée d'une agence de communication afin de déterminer comment favoriser le contact avec les adhérents. Les négociations n'ont pas abouti, car les budgets à engager étaient considérables. L'Association continue donc à rechercher des pistes.

Les Assemblées générales délocalisées permettent en outre de se rapprocher des adhérents de province, comme le montre la présence de quinze d'entre eux aujourd'hui.

Christiane DELAGE

Auparavant, toutes les Assemblées se tenaient à Paris. Puis nous avons tenu une Assemblée à Lille, la Région des Hauts de France étant celle qui compte le plus d'adhérents Demain. La

deuxième assemblée décentralisée est celle d'aujourd'hui, la Nouvelle Aquitaine étant celle qui a le plus d'adhérents après Paris et Les Hauts de France.

De la salle

Il conviendrait peut-être de publier un encart publicitaire dans la presse quotidienne régionale ou dans des revues financières spécialisées. Pourquoi attendre que les adhérents le proposent alors que vous évoquez le sujet depuis des années ?

Vincent ROUHIER

Cette piste mérite réflexion. En effet, il ne serait pas possible alors pas de se limiter à une seule Région. Nous ne pouvons pas nous adresser à une seule catégorie d'adhérents ; il faut penser à l'équité.

Magali HERIAUD, adhérente de l'association et représentante de Groupama Gan Vie

Encore faut-il que les adhérents lisent la presse régionale. De plus, nous pourrions finir par devoir refuser l'accès à des personnes qui viendraient alors qu'elles n'ont rien à voir avec l'Association.

Avant, en l'absence de convocation individuelle, une publication presse était nécessaire. La loi impose désormais que les convocations soit envoyées à chacun des adhérents et de manière individuelle.

Votre remarque générale sur les opérations de communication est légitime, mais il conviendrait probablement de privilégier des actions via le site internet plutôt que de dédier 50 000 à 60 000 euros à un encart dans la presse locale.

De la salle

Je peux vous confirmer que certains adhérents ne reçoivent pas la convocation papier. D'autres reçoivent des dizaines de courriels par jour et risquent de ne pas s'apercevoir de la réception de la convocation électronique. Il conviendrait peut-être de conjuguer les moyens.

Vincent ROUHIER

Le premier problème que nous rencontrons est que les adhérents ne sont pas avisés de leur adhésion à l'Association. Ce déficit de notoriété débute dès la souscription du contrat.

De la salle

J'ai prévenu un ami agent d'assurance que j'étais convoqué à l'Assemblée générale. Il n'avait pas été averti.

Christiane DELAGE

Il a pourtant reçu sa convocation s'il est adhérent et une invitation personnelle supplémentaire en tant qu'agent.

Vincent ROUHIER

L'Association tient un stand au Congrès du Syndicat national des agents du Gan. Même s'ils ne sont pas tous syndiqués, ils sont nombreux à y assister. L'association s'efforce de maximiser la communication auprès des agents, mais certains d'entre eux ne nous connaissent toujours pas.

Christiane DELAGE

Une communication présentant l'Association devrait être prochainement diffusée avec un nouveau contrat. Tous les agents la recevront. Nous essayons donc par tous les moyens de nous faire connaître.

L'Association et le Gan ont la volonté de communiquer ensemble vis-à-vis du réseau commercial, pour la première fois à cette occasion.

De la salle

Personne ne nous a avisés que nous faisons d'office partie de l'Association lorsque nous sommes assurés par le Gan. Le véritable problème se trouve à ce niveau.

De la salle

Il conviendrait d'inciter les agents à faire venir les adhérents à l'Assemblée, quitte à appliquer des sanctions si nécessaire. Je n'énonce ici qu'une idée, car je suis venu par curiosité. Mon agent n'a pas fait son travail.

Par ailleurs, l'Association préfère peut-être que personne ne vienne aux Assemblées générales.

Didier GELBER

Non, au contraire.

Par ailleurs, je précise que sur les bulletins de souscription, une mention informant les assurés de l'adhésion à l'Association figure juste au-dessus de la signature.

De la salle

Je discuterai du sujet avec mon agent.

Didier GELBER

Nous espérons pouvoir prochainement vérifier si la communication commune avec l'assureur à l'occasion du lancement du nouveau contrat met en valeur Demain.

De la salle

A quel nouveau contrat fait-on référence ?

Didier GELBER

Il s'agit d'un contrat santé. Le sujet est très important pour l'association.

De la salle

Si ce nouveau contrat est intéressant pour les adhérents actuels, recevrons-nous également une information ?

Didier GELBER

Si la procédure se déroule normalement, l'assureur devrait également communiquer vers ses anciens clients.

De la salle

Il semble regrettable que les agents n'assistent pas à l'Assemblée générale.

De la salle

Ils y ont tous été invités.

Vous avez indiqué que quinze adhérents étaient présents. L'assistance paraît pourtant plus nombreuse.

Vincent ROUHIER

Les administrateurs ne sont pour certains pas adhérents, et des représentants de l'assureur sont présents. Certains adhérents sont de plus arrivés après l'ouverture de l'Assemblée et n'ont pas signé la feuille d'émargement

De la salle

Les administrateurs ne doivent-ils pas tous être adhérents ?

Vincent ROUHIER

Les statuts ne prévoient pas cette obligation. Pour autant, la moitié environ des administrateurs sont adhérents de l'Association.

De la salle

Je sollicite un droit de réponse s'agissant de certains passages des procès-verbaux. En 2016, j'avais évoqué le Professeur COURTIEUX. Son nom a été mal orthographié. En outre, l'intitulé de son étude n'a pas été cité. Il s'agit de l'assurance de groupe dévoyée.

Concernant le procès-verbal de 2017, en page 10, j'évoquais la publication d'un encart. Mon propos ne concernait pas l'adhésion à l'Association, mais l'incitation des adhérents à se déplacer à l'Assemblée générale.

En page 11, la Présidente indiquait qu'elle avait choisi le Nord pour l'Assemblée générale délocalisée. Elle terminait ses propos par la phrase suivante : « Que pouvons-nous faire ? Nous ne pouvons pas tout arrêter. » A quoi faisait-elle référence ?

Vincent ROUHIER

La Présidente évoquait certainement le fait de tenir des Assemblées générales en province. Or, nous sommes à Bordeaux, et nous accueillons un bon nombre d'adhérents.

Christiane DELAGE

Je ne me souviens pas précisément, mais j'ai probablement cherché à expliquer qu'il n'était pas possible de mettre fin abruptement à une expérimentation. Nous avons d'ailleurs lancé les études pour 2019. La répartition régionale des adhérents déterminera la localisation de la prochaine Assemblée générale.

De la salle

Je conviens que vous pouvez ne plus vous souvenir de vos termes après une année. Pour autant, seule la réunion annuelle permet les échanges avec les adhérents. J'avais imprimé la page afin de vous la soumettre si besoin.

Par ailleurs, pourriez-vous présenter des exemples concrets de contrats qui seraient rémunérés au-delà de 1,5 % ?

Vincent LAUDOU

Le contrat Record 2 version 94 est dans ce cas. Les taux sont variables en fonction des années de souscription.

Vous semez la confusion. S'agit-il de contrats santé ou d'assurance-vie ?

Vincent ROUHIER

L'Association a souscrit des contrats sur les gammes retraite, santé et prévoyance. Les adhérents peuvent donc avoir souscrit des contrats de cestrois natures.

De la salle

Comment le système de votes est-il déterminé pour les personnes morales ?

Vincent ROUHIER

L'entité dispose d'une voix. Nous accueillons par exemple aujourd'hui une gérante d'entreprise qui vote une seule fois.

De la salle

Retrouverons-nous l'intégralité de nos échanges dans un procès-verbal ?

Vincent ROUHIER

Un prestataire est présent afin de retranscrire nos débats dans leurs intégralités. Il est très concentré et retranscrira avec soin nos discussions.

De la salle

Les projets d'avenants que vous avez évoqués ne m'ont pas été transmis avec la convocation.

Vincent ROUHIER

Il s'agit d'une anomalie. Dans la mesure où nous sommes censés convoquer près de 200 000 personnes, nous avons recours à un prestataire externe. Quelques erreurs de traitement dans les prestations sont donc possibles. Je vous remercie de nous signaler ce problème.

L'Assemblée générale est close à 18 heures 30.